

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

| |
|---------------------|
| Délibération |
| 2026-06-36 |

M. SALAU Claude Maire,

| | | |
|--------------------------|----------|---------|
| Nombre de Membres | | |
| En exercice | Présents | Votants |
| 19 | 15 | 18 |

Présents : Mrs et Mme, FLORENSON Fabien, LEROUX Aurélie, ROLLET Franck, EYMARD Françoise, PIQUERAS MARTINEZ José, BUYCK Marie-France, GEROSA-UDYCYZ Isabelle, LAROZAS Daniel, TACCIA Stephen, DESPALLES Brigitte, MUCHA Jean-Philippe, EULA Patricia, GASQ Stéphania, CAVALIER Grégory.

Absent(s) : Mme WU-ROLLIN Florence

Excusé(s) : M. ALBINI Simon, M. BOULOGNE Damien, M. PRIORON Hervé

Pouvoir (s) : M. ALBINI Simon donne procuration à M. PIQUERAS-MARTINEZ José
M. BOULOGNE Damien donne procuration à Mme LEROUX Aurélie
M. PRIORON Hervé donne procuration à M. CAVALIER Grégory

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUYCK Marie-France

| |
|-------------------------------|
| Date de la Convocation |
| 01/06/2026 |

Objet de la Délibération :

REORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le code général des collectivités territoriales,
VU Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints établi le 21 mars 2026,
VU l'article L2121-22 du code général des collectivités,
CONSIDERANT que le conseil municipal a créé des commissions municipales par délibération n°2026-04-16 du 14 avril 2026,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'article 3 et plus précisément en ce qui concerne la commission du personnel,
CONSIDERANT que le vice-président de ces commissions n'est pas comptabilisé parmi les membres,
CONSIDERANT que cette commission est composée de plusieurs thématiques comprenant le personnel qui a un caractère confidentiel destiné aux seuls élus a en connaître,

Il est proposé au conseil municipal de scinder cette commission comme suit :

Commission Personnel et services personnel municipal, intendance, relation secrétariat général, organisation des services et archives.

- 1.FLORENSON Fabien
2. LAROZAS Daniel
- 3.GEROSA-UDYCYZ Isabelle
- 4.CHARPENTIER GASQ Stéphania
- 5.BUYCK Marie-France

Commissions Association communication association, communication, bulletin municipal, site internet et affichage.

- 1.FLORENSON Fabien
2. LAROZAS Daniel
- 3.GEROSA-UDYCYZ Isabelle
- 4.CHARPENTIER GASQ Stéphania
- 5.BUYCK Marie-France

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la réorganisation des commissions municipales à l'unanimité.

ARTICLE 2 : la composition des autres commissions votées et validées par la délibération 2026_04_16 du 14.04.2026 reste inchangée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Certifie que la présente délibération a été :

Publiée le 08 /06/2026

Transmise au représentant de l'Etat le 08/06/2026

Le Maire
Claude SAL



- Pour mémoire : les candidatures à cette élection prennent la forme d'une liste comprenant des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Il est cependant possible de présenter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.